

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES trois mois 5 fr. six mois 9 fr. un an 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS trois mois 6 fr., six mois 11 fr., un an 20 fr. Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne. Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 5. M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.



L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

Table with 12 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte, Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte, Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Lists routes between Cahors, Agen, Périgueux, Bordeaux, and Paris.

Cahors, le 21 janvier 1873.

Le monde politique à Versailles et à Paris est très ému par l'incident qui s'est produit au sein du quatorzième bureau de l'Assemblée nationale, entre M. le général Guillemaut, et M. le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia.

La parole de M. le comte de Paris, « Il n'y aura plus désormais qu'une monarchie en France » est un fait capital. Si nous en croyons certaines informations particulières, l'année 1873, ne se passerait pas sans que ce fait apparût manifestement à tous les yeux.

D'après certains journaux, M. le comte de Paris aurait ajouté : « Il n'y a plus qu'un roi de France, c'est le roi légitime, Mgr le comte de Chambord. »

D'après la Liberté, il sera très difficile d'aboutir à un résultat pratique, malgré la bonne volonté des princes.

On lit dans le Bien public, organe de la Présidence :

Les bruits de fusion monarchique qu'on fait courir ne semblent pas se confirmer. Les intéressés en sont encore aux hypothèses et aux espérances vagues, et ils s'accordent à reconnaître qu'il n'y a rien de fait.

Au moment où ce démenti étrange paraissait, le Journal de Paris, représentant fidèle et officiel de la pensée de M. le comte de Paris et de tous les princes d'Orléans, publiait les lignes suivantes qui projettent une vive lumière sur la situation présente de la Maison de France :

Dans un des bureaux de l'Assemblée, M. le général Guillemaut ayant dit que nous avions trois monarchies, M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia a répondu que nous n'en avions qu'une, et a invoqué, à l'appui de cette déclaration, une conversation qu'il venait d'avoir avec M. le comte de Paris.

Il est, en effet, à notre connaissance que M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia a fait, il y a peu de jours, une visite à M. le comte de Paris. Nous n'avons pas à rechercher les paroles mêmes qui ont pu être échangées dans cette entrevue ; nous pouvons affirmer toutefois, sans crainte d'être démenti, que le langage du prince dans cette circonstance, a été identique à celui qu'il a toujours tenu dans les occasions analogues.

Les princes d'Orléans ne soulèvent aucune compétition dynastique : il n'y a point parmi eux de prétendant au trône.

Si un jour la monarchie devait être rétablie, elle ne pourrait l'être que par la libre volonté de la nation et sur la triple base de l'égalité civile, de la liberté politique et religieuse, et des garanties constitutionnelles.

Dans ces conditions, l'aîné des princes de la maison de France serait le représentant naturel de l'idée monarchique : en tout cas, il ne trouverait pas de compétiteur dans sa famille.

Ces sentiments ne sont pas seulement ceux du comte de Paris : ce sont ceux du duc d'Aumale et de tous les princes d'Orléans.

La déclaration du Journal de Paris a été accueillie favorablement par la droite et le centre droit, au sein de l'Assemblée nationale.

L'Union, organe de M. le comte de Chambord, s'exprime ainsi :

Nous n'oublions pas que depuis deux ans les princes d'Orléans ont fréquemment manifesté, dans des conversations privées, des sentiments qui impliqueraient la reconnaissance du principe monarchique. Et pourtant l'union ne s'est point faite, parce que l'inspiration qui dictait un noble langage n'a pas eu la vertu de provoquer un acte. Nous sommes convaincus, et nous l'avons dit souvent, que Monsieur le comte de Paris n'a aucune violence à faire ni à sa raison, ni à ses sentiments, pour occuper, sur la première marche du trône, la place que lui assigne le droit monarchique, mais il doit dominer sa nature qui le retient dans le repos et le silence.

Bien penser et bien parler, c'est le fait d'un cœur honnête et d'un esprit élevé ; bien agir, c'est la qualité maîtresse qui révèle un caractère, et sans laquelle toutes les autres ne serviraient qu'à accroître la responsabilité du prince dont l'intelligence comprendrait le devoir que sa volonté n'accomplirait pas.

Fidèles à nos habitudes d'impartialité, nous devons faire connaître les opinions diverses qui se produisent :

On lit dans le Pays :

Vous dites que M. le comte de Paris reconnaît M. le comte de Chambord comme le seul roi de France.

Soit ! Mais s'ensuit-il que M. le comte de Chambord puisse reconnaître M. le comte de Paris comme seul héritier de la couronne et comme dauphin de France ?

Nous ne le pensons pas. M. le comte de Paris appartient malheureusement à une famille qui sait toujours se rapprocher quand ses intérêts le commandent.

Donc, que M. le comte de Paris désire revenir vers M. le comte de Chambord, nous comprenons cela et même nous flâtrons quelque rouerie de famille et quelque guet-apens qui rend la démarche encore plus tendre et plus affectueuse dans la forme.

Mais que M. le comte de Chambord accepte ces ouvertures, c'est autre chose !

On lit dans la Patrie :

Nous reconnaissons très volontiers que l'union sincère, effective, que l'union non pas lointaine et platonique, mais agissante et militante de tous les princes de la maison de Bourbon, apporterait à l'idée monarchique une vivacité et une activité qui lui a jusqu'ici, de ce côté, manifestement fait défaut. Malheureusement, ces déclarations, tout en perdant un peu du vague qui les avait obscurcies jusqu'à ce jour, n'en restent pas moins de simples déclarations, et l'alliance des deux branches semble être encore une alliance platonique d'où rien ne peut naître.

Que le roi de France et le dauphin soient au mieux ensemble, voilà qui nous paraît fort bien... pour eux ; mais le pays voudrait que cette alliance s'affirmât par des faits et lui devint à lui utile et profitable.

Si, après comme avant la fusion, le comte de Chambord reste noyé dans un mysticisme tout à fait respectable, mais qui, dans les temps surtout où nous vivons, fait autour de lui l'oubli absolu et la nuit complète ; si, de leur côté, les princes d'Orléans continuent à vivre en très simples citoyens, cueillant l'heure présente, et cherchant pour ainsi parler, à faire oublier et leurs personnes et leur rang, nous risquons fort de ne jamais revoir la couronne sur la tête du « représentant naturel de l'idée monarchique », et de passer, pauvres Français, par

toutes les étapes de la république plus ou moins conservatrice, de la république septembriste, du radicalisme, et enfin de ce qu'on appelle la Commune. Nous risquons fort d'être abêtis, puis trompés, puis ruinés, puis massacrés. La solution viendra alors pour nos enfants ou pour nos neveux ; nous la préférons plus prochaine.

Revue des Journaux

Patrie.

Depuis vingt mois bientôt, depuis la défaite de la Commune, M. Thiers, sous l'influence des gens qui l'entouraient et le flattaient, a penché souvent, il doit l'avouer lui-même, du côté des radicaux et parfois plus bas encore. Il a eu, d'abord, de singulières condescendances pour des membres bien affichés de la Commune ; puis dans un milieu plus politique, il a contracté des alliances assez durables, après tout, avec les partis extrêmes de l'Assemblée. A ces partis il a sacrifié, en mainte et mainte occasion, toute cette grande fraction de gens honnêtes, mais moins hardis et moins entreprenants, qui, en février 71, lui avaient confié leurs intérêts et surtout les intérêts du pays.

Eh bien ! que retire-t-il de toutes ces alliances plus que compromettantes et vraiment indignes de lui ? Qu'en retire-t-il ? Hélas ! ce qu'en ont retiré tous les gouvernements qui ont joué un jeu semblable et qui tous y ont perdu. L'heure et le lieu seraient bien mal choisis pour adresser ici au régime impérial des reproches qu'il a dû s'adresser souvent à lui-même ; mais ne peut-on pas rappeler, sans y insister davantage, que le jour où le gouvernement de l'empereur, — cédant à des conseils semblables à ceux qu'on donne à M. Thiers, — s'est décidé à accorder le droit de réunion, à présenter la loi sur les coalitions, ce jour-là, il a ouvert une série d'événements qui l'ont conduit peu à peu au plébiscite de mai et à la guerre.

Les radicaux ne sont point des gens qu'on puisse flatter ou même avec lesquels on puisse risquer la moindre alliance. Laissez-les prendre un pied chez vous, ils en auront bientôt pris quatre, et avec tous ces pieds-là, ils finiront par vous chasser de votre maison. Croyez-vous donc à leurs cajoleries, à leurs mines doucereuses, à leurs paroles toutes confites en dévouement ? Ce sont les Tartuffes de la politique.

Journal de Paris.

L'alarme est grande chez les radicaux de toute nuance, qui ne redoutent rien tant que l'accord du gouvernement et de la commission des Trente, que l'entente du président de la République avec la majorité de l'Assemblée, et qui voient cet accord, cette entente qu'ils redoutent, sur le point de s'accomplir.

Ils interpellent le président, ils lui reprochent d'avoir cédé, ils l'excitent à la résistance, ils s'appuient sur l'étendue des concessions qu'il a déjà faites. « On lui demande de ne par-

ler à la Chambre qu'après avoir averti celle-ci par un message, et il y consent ! dit le Journal des Débats. On lui demande de se retirer après avoir parlé pour que le vote ait lieu hors de sa présence, à l'abri de ses regards, et il n'y contredit pas davantage, quoique cette condition lui coûte. »

En vérité on croirait lire un récit des épreuves et de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. M. Thiers, qui a tant d'esprit, doit beaucoup souffrir de se voir ainsi défendu, ou, pour mieux dire, ainsi compromis.

M. Thiers veut bien se conformer aux usages reçus dans tous les pays libres ; il consent à se conduire comme se conduisent tous les présidents de République, et les radicaux sont sur le point d'en verser des larmes. Eh quoi ! M. Thiers consentirait à gouverner avec la majorité, il ferait ce que fait le président Grant en Amérique, le président Lerdo de Tejada au Mexique, ce que font la reine Victoria en Angleterre, le roi Léopold en Belgique, ce qui se fait partout où le régime parlementaire est établi ? Les radicaux ne peuvent pas supporter cette pensée.

Il faut absolument, disent la République française et le Journal des Débats, que M. Thiers prenne part aux débats sur les interpellations ; il ne peut pas renoncer à son droit de député ; il faut absolument qu'il continue de faire ce qui ne se fait nulle part, ce qui jetterait le trouble et la révolution partout ; le salut de la France est à ce prix.

Le système préconisé par la République française et par le Journal des Débats n'a jamais existé que dans la Rome antique, alors que le mot de République était encore écrit sur les murailles, et que la liberté avait disparu. Oui, César pénétrait dans l'enceinte législative, et Tacite même nous a dit quelle épreuve c'était que d'avoir à délibérer sous l'action de son regard, que de le voir et d'en être vu : Videre et aspicere. C'est donc bien le césarisme que la République française et le Journal des Débats préconisent au détriment du régime parlementaire.

Français.

Toutes les affaires sont menées beaucoup moins par M. Thiers, qui s'en charge, que par M. Barthélemy Saint-Hilaire. En fait, le gouvernement passe ainsi des ministres au président pour aller du Président au secrétaire de la Présidence, et du secrétaire on ne sait où, dans les arrières-coulisses où s'agitent MM. Ganesco, Guyot-Montpayroux, Hugelmann, Tronsin du Mersan, et où les rédacteurs du Soir, de l'Événement, du Bien public et de la Gazette de Paris débitent leurs conseils et recueillent leurs renseignements.

Un pareil désordre ne peut durer. S'il est connu du pays tout entier, comme il est connu de l'Assemblée, qui voit ce qui se passe à Versailles, l'opinion publique protesterait tellement haut, qu'elle écarterait irrévocablement des avenues du pouvoir les personnages compromis et compromettants qui les encombreraient.

Que faut-il pour que, sans éclat et sans violence, tout rentre dans cet ordre et que, chacun des ministres de M. Thiers reprenant le libre exercice de ses attributions, le gouver-

nement sorte des mains où il n'aurait jamais dû glisser, pour rentrer réellement dans les mains du Président et de ses conseillers officiels ? Ce qu'il faut, c'est ce que demande la commission des Trente : que les ministres soient réellement responsables. Responsables, ils seront libres. L'un ne va pas sans l'autre. M. le ministre de l'intérieur pourra révoquer MM. Poubelle, Dauzon, Babaud-Larivière, et quelques autres encore, supprimer les mairies centrales, et rappeler à l'ordre les municipalités en révolte contre les lois. Les échappés de prison n'iront plus, comme M. Naquet, chercher un secrétariat de la présidence, des saufs-conduits pour se dérober aux recherches de M. le préfet de police, et les rédacteurs des journaux officieux, traduits en police correctionnelle, n'invoqueront plus la protection de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Le Progrès de Lyon dit que l'accord se fera entre M. Thiers et la commission, et il ajoute :

Parbleu ! je n'en avais jamais douté et je vous l'ai assez souvent prédit, au risque de me faire traiter de fou et de vieux radoteur par ceux qui, prenant leurs desirs pour des réalités, voudraient que nous fussions contents et disions que tout va bien, quant, au contraire, tout marche contre nous et va de mal en pis.

Ce qui émeut le plus le Progrès, c'est l'annonce de la seconde Chambre « destinée à faire contre-poids à la future Assemblée » Aussi déclare-t-il que les radicaux qui ont voté avec le gouvernement le 29 novembre pour la proposition Dufaure et ont ainsi « renié leurs principes » sont « des républicains jobards et gobeurs » et il les qualifie, dans son élégant langage, « les républicains du doigt dans l'œil. »

Temps

Les dissidents du centre gauche se sont définitivement constitués. Une cinquantaine de membres assistaient à cette première séance. M. Casimir Périer y a prononcé un discours important à la suite duquel il a été nommé président de la réunion. Dans ce discours, qu'il faut rapprocher de celui que M. Christophe avait adressé la veille à l'autre fraction du centre gauche, l'honorable orateur s'est attaché à expliquer les causes de la scission qui a donné naissance au nouveau groupe ; il a en même temps précisé l'attitude politique que lui et ses collègues se proposent de prendre et les principes qui leur serviront de guide.

Le langage qu'il a tenu à ce double sujet est tel que le faisaient prévoir ses précédentes déclarations. C'est sur le terrain de la république conservatrice qu'il entend se placer, en s'appuyant tout à la fois sur le Message et sur le célèbre discours prononcé le 14 décembre par M. Dufaure.

Le but évident de M. Casimir Périer et de ses amis est de faire une propagande active au sein du centre droit, et d'y chercher des recrues. C'est à cette préoccupation que répond la partie du discours où le nouveau président insiste sur la nécessité d'un accord entre les centres représentant les opinions moyennes. Mais la question est de savoir quel sera le résultat de cette tentative, et si elle a de véritables chances de succès.

Il faut avouer que jusqu'à présent l'attitude du centre droit n'est pas de nature à autoriser chez les promoteurs de ce mouvement de grandes espérances.

Union

La question du conseil supérieur de l'instruction publique a donné lieu à des débats sans solution définitive par suite de cette doctrine de Danton, toujours subsistante quoique dissimulée, qui fait l'Etat maître de l'enseignement public, et transfère à un corps le droit de l'Etat.

Si au lieu de l'Université, corps enseignant de l'Etat, nous avions des universités enseignant en leur propre nom, en vertu d'une liberté régulière, reconnue par les lois, un conseil de l'instruction publique se constituerait de lui-même, il serait la représentation des universités devant l'Etat ; chaque université ferait son choix de délégués, et la liberté s'associerait de la sorte à l'exercice d'un droit général d'examen et de contrôle, en ce qui toucherait à la liberté commune et à l'intérêt de toute la société.

Est-ce là ce qui peut se pratiquer dans le système dérivé de la doctrine toujours subsistante de la centralité de Danton ?

Non évidemment, et personne ne veut d'un tel régime de liberté, le seul naturel pourtant, le seul équitable, le seul conforme à tous les intérêts et à tous les droits : personne n'en veut, disons-nous, pas plus M. Bert, de l'extrême gauche, que M. J. Simon de la gauche moyenne, chacun restant sous l'empire subsistant de cette doctrine dantonienne, qui fait l'Etat arbitre, juge et maître de toute doctrine.

Et aussi c'est pour cela que depuis 80 ans nous faisons des lois d'instruction publique, qui ne sont que de vains essais de liberté, même quand la liberté semble en être l'inspiration et l'objet.

Notons du moins ici une bonne parole de M. J. Simon.

Comme la discussion, au lieu d'être traitée au point de vue des institutions d'enseignement, était ramenée à des démêlés de philosophie scientifique, le ministre, libre penseur, s'est exécuté avec bonne grâce : Si, dans l'enseignement, a-t-il dit, il était exposé à heurter la conscience d'autrui ou la sienne, à blesser l'Etat ou à se blesser lui-même, son parti serait pris, il sortirait de l'enseignement de l'Etat pour se réfugier dans l'enseignement privé.

Cela est honnête, sans nul doute, mais ne résout pas la question d'intervention de l'Etat dans les choses de l'instruction publique.

Si l'Etat enseigne et s'il a une doctrine comme Etat, il n'y a plus de liberté. C'est pour cela qu'une Université d'Etat, embrassant tout le système d'enseignement public, implique une idée pratique d'absolutisme où se résout inévitablement toute la théorie révolutionnaire.

M. Bert a été l'interprète de cette théorie, et la République française dit qu'il « a été accueilli par d'unanimes applaudissements ». Cela devait être.

Pour la gauche, il n'y a point d'Universités à fonder ou à concevoir ; il y a l'Université, c'est-à-dire l'Etat, et, sous la domination de l'Etat, un enseignement subordonné, hiérarchisé, discipliné.

Pays.

C'était dans un des salons de Camden-House, transformé en chapelle funéraire ; l'Empereur étendu, la poitrine jonchée de violettes, montrait à la clarté pâle et vacillante des cierges sa belle tête dont la mort avait respecté l'imposante majesté.

Personne encore n'avait été admis à visiter ce sanctuaire.

Dans les salons voisins, dans le grand corridor où se pressaient une foule recueillie, on entendait quelques sanglots qui s'élevaient de temps en temps au milieu du silence qui remplissait toute la maison.

Un homme écarte soudain les draperies, entre, regarde le cadavre et, se précipitant à genoux, l'embrasse en pleurant et en frappant le parquet avec son front. Dans les mots entrecoupés qui s'échappent de sa bouche avec un accent déchirant, on ne démêle que ceux-ci : Pardon ! Sire, pardon !

On accourt aussitôt, et on est obligé de l'emporter à moitié évanoui.

Cet homme était un vieux soldat que la mitraille a cent fois respecté, un maréchal de France, M. le maréchal Le Bœuf !

Nous avons voulu raconter cet incident tel qu'il a eu lieu, simple, lamentable et navrant.

Il est à l'honneur de ce vieux soldat, de ce maréchal de France, qui toute sa vie fut brave comme un lion, qui aimait son pays par-dessus tout, et qui maintenant, solitaire et sans amis pour le consoler, promène en sa personne, l'effroyable responsabilité de nos malheurs.

Marqué par un sceau fatal, c'est lui qui supporte tout, n'en ayant fait pourtant ni plus ni moins que les autres.

Moins heureux que certains, il a vu son état-major décimé par l'ennemi, sans pouvoir obtenir de Dieu cet éclat d'obus qui, dans certain cas, on le sait, suffit pour exonérer un général d'armée de tout reproche et de toute accusation.

Eh bien ! nous lui savons gré, nous, de cette explosion de repentir au sujet d'un passé terrible où peut-être il fut plus malheureux que coupable, et puisque nous n'avons pas le droit de l'absoudre, nous venons hautement lui tendre nos deux mains, à cet isolé, à ce maudit de la défaite nationale !

Au moment où la maison de Chislehurst

était tendue de draperies funèbres, à l'heure où l'Impératrice et le Prince Impérial pleuraient les larmes les plus amères qu'ils eussent versées depuis deux ans, les chefs du parti communiste réfugiés à Londres, ne trouvant pas que le deuil était assez complet et la douleur assez cruelle, complotaient d'assassiner le fils à côté du cercueil du père.

Ils s'étaient réunis dans une de leurs brasseries habituelles, et, constitués en conseil, ils avaient combiné les moyens d'arriver au résultat cherché, et discuté les chances de réussite.

Là était présente l'élite de la légion communarde, les ex-ministres, les ex-généraux, Eudes, Longuet, Vermesch, Lissagaray, Félix Pyat, et le chef de l'Internationale, Karl-Marx.

Il avait été reconnu qu'il était urgent d'en finir ; que le parti bonapartiste, loin d'être écrasé par le coup dont il était atteint, serait énergiquement ses rangs et puisait dans son malheur une nouvelle force de résistance. Il avait été jugé nécessaire de trancher par le fer ce nouveau nœud gordien.

Le coup décidé, restait à choisir l'exécuteur de la résolution.

Trois aspirants au crime se présentaient en concurrence au choix du conseil : un Français, un Belge, un Italien.

Félix Pyat, qui dirigeait la discussion, avait interrogé les trois hommes, et épreuve faite de leur résolution, son choix s'était arrêté sur l'Italien.

L'homme devait profiter du mouvement populaire suscité par les funérailles de l'Empereur pour se glisser plus facilement jusqu'au Prince et accomplir son projet.

Mais le conseil communiste avait compté sans la vigilance de la police anglaise ; et soit, qu'il y ait eu des traites parmi les assistants, soit qu'un limier se fût introduit parmi eux, un constable se rendait mercredi matin à Camden-House et prévenait l'entourage de l'Impératrice qu'une tentative criminelle devait être faite sur la personne du Prince au cours de la cérémonie funèbre.

Aussi des précautions avaient été prises en conséquence. Une quantité considérable de policemen avait été répandue autour de la maison mortuaire, surveillant les arrivants, et se tenant prêt à agir au moindre signal.

Quelques figures sinistres avaient été entrevues rôdant autour du parc, mais rien de particulièrement suspect n'avait été remarqué, quand jeudi matin, M. de la Moskowa, en sortant dans le vestibule, vit s'y introduire un homme de mauvaise mine qui essayait de gagner les appartements. Sans appeler, pour ne pas ébruiter le fait, M. de la Moskowa mit la main au collet de l'inconnu, et, aidé de M. Chevreau, le livra aux policemen, à l'attention desquels cet individu avait échappé.

Au même moment, le cortège se mettait en marche pour se rendre à l'église de Chislehurst.

Le Prince, suivant le corbillard, marchait le premier, entouré des chambellans, qui se remplaçaient mutuellement, et qui étaient à ce moment-là MM. d'Arjuzon et Conegliano.

La police anglaise avait été mise sous l'ordre direct de ces messieurs, et sur un geste d'eux tout individu suspect devait être immédiatement enlevé.

Pendant le parcours, de nouvelles tentatives pour se glisser dans les rangs de l'escorte furent faites par des gens sortis de la foule. Ils ne purent approcher du Prince.

INFORMATIONS

Plusieurs journaux signalent la présence de M. le duc d'Aumale au théâtre des Menus-Plaisirs le 9 janvier, et font remarquer que l'empereur Napoléon était mort le matin même.

Sans rechercher l'intention qui a présidé à cette réflexion, nous nous bornons à constater que le duc d'Aumale n'était pas ce soir-là au théâtre des Menus-Plaisirs. Il n'était pas davantage à un autre théâtre.

Nous en pouvons dire autant du duc de Montpensier.

(Journal de Paris)

L'effronté Vermesch a été le héros d'une petite histoire qui s'est passée, mercredi matin, sur le chemin de fer de Londres à Chislehurst.

Il commença par tenir sur l'Empereur des propos inconvenants et ridicules. Cela parut

tout d'abord étrange aux Français qui se trouvaient dans le même compartiment. Ils restèrent quelque temps bouche bée, devant l'inconnu qui choisissait si bien son moment.

Enfin, Vermesch se mit à parler des imbéciles venus exprès de France pour rendre un dernier hommage à leur ancien souverain.

Ce mot d'imbéciles attira à son auteur une riposte promptement comme l'éclair sous la forme d'un superbe soufflet. Vermesch, tout abasourdi, s'écria : « — Vous êtes des lâches ! »

A quoi l'interlocuteur, qui ne répondait que par gestes, répliqua par un nouveau soufflet.

Par bonheur pour Vermesch, le train se ralentissait en ce moment en pleine campagne, à cause de l'encombrement de la voie.

En un clin d'œil, la portière du wagon fut ouverte, et le trop téméraire communiste fut envoyé, non, lancé sur le chemin de fer, où il tomba comme une masse inerte.

Il n'y resta pas longtemps, car en voyant quelqu'un arriver à lui, il se leva et se mit à fuir.

Cet incident fut à peine remarqué de la foule qui se rendait à Chislehurst ; mais le soir, il en était question dans tous les cafés du Regent-Street ou de Leicester-Square, fréquentés par la colonie française et communiste de Londres.

Chronique locale et méridionale.

Par décret du président de la République, en date du 18 janvier, les conseillers de préfecture dont les noms suivent sont désignés pour remplir dans leur département les fonctions de vice-président du conseil pendant l'année 1873.

Lot, M. Munin-Bourdin ; Lot-et-Garonne, M. Pallu de la Barrière ; Tarn-et-Garonne, M. Ausset ; Gers, M. Moussillac ; Dordogne, M. Corneilhan ; Gironde, M. Nadaud.

La dépêche suivante vient d'être adressée à MM. les préfets et à MM. les commandants de recrutement, par M. le ministre de la guerre :

Paris, 17 janvier, 6 h.

« Admettez, dès à présent, aux opérations préliminaires du volontariat d'un an, les jeunes gens mariés ou veufs sans enfants. »

Le ministre de la guerre vient de décider que cette année, comme l'année dernière, des chevaux de l'armée seraient mis à la disposition des cultivateurs qui en feraient la demande.

La police de Bordeaux vient d'opérer la saisie d'un dépôt d'armes transformées à l'époque de la dernière guerre.

224 fusils avec baïonnettes, 2,000 cartouches spéciales à ces armes et 15 kilogrammes de balles ont été saisis.

Une instruction est commencée.

Concours régional de Cahors

Le ministre de l'agriculture et du commerce arrête ;

La concours régional agricole d'animaux reproducteurs d'instruments et de produits aura lieu en 1873 :

A Cahors, du samedi 17 au lundi 26 mai, pour la région comprenant les départements de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze, de la Creuse, du Lot, du Puy-de-Dôme et du Tarn.

Pour être admis à exposer, on doit adresser au ministre de l'agriculture et du commerce une déclaration écrite dans la forme prescrite par les programmes. Toute déclaration parvenue au ministère après le 15 avril, sera considérée comme nulle et non avenue.

Le concours central hippique de 1873 que nous avons eu la crainte de voir disparaître comme bien d'autres institutions d'encouragement, aura lieu à Paris en avril prochain. Les primes offertes s'élèvent avec les médailles à une valeur de 70,661 fr.

Tous les chevaux hongres et juments nés et élevés en France, âgés de quatre à six ans inclusivement, et appartenant à des éleveurs, des

marchands, ou à des particuliers, seront admis à concourir.

Le comité a créé, pour cette année, une catégorie comprenant un certain nombre de prix réservés exclusivement aux chevaux nés ou élevés dans les circonscriptions des dépôts d'étalons de Pau, Tarbes, Pompadour, Villeneuve-d'Agen, Aurillac, Rodez et Perpignan.

Voici le programme de la classe spécialement réservée aux chevaux du Midi :

Chevaux du Midi de 4 à 6 ans, nés et élevés dans les circonscriptions des dépôts d'étalons de Pau, Tarbes, Pompadour, Villeneuve-d'Agen, Aurillac, Rodez et Perpignan. Taille supérieure à 1 mètre 47.

1^{re} SECTION. — Chevaux attelés par paire.

1^{er} prix. Une médaille de vermeil et 1,000 francs.

2^e prix. Une médaille d'argent et 800 fr.

2^e SECTION. — Chevaux attelés seuls.

1^{er} prix. Une médaille de vermeil et 500 francs.

2^e prix. Une médaille d'argent et 400 fr.

3^e SECTION. — Chevaux de selle.

1^{er} prix. Une médaille de vermeil et 700 francs.

2^e prix. Une médaille d'argent et 600 fr.

3^e prix. Une médaille d'argent et 500 fr.

4^e prix. Une médaille d'argent et 400 fr. Médailles, 132 fr.

Le Conseil d'Etat réuni en Assemblée générale vient de décider que les conseils généraux ne pouvaient se dessaisir d'une façon permanente, au profit des commissions départementales, de quelques-unes de leurs attributions.

Société agricole et industrielle du Lot.

Concours de Bœufs gras, à Cahors, le samedi, 1^{er} février, jour de foire, sur la place du Palais de Justice, à 2 heures après-midi.

- 1^o Une prime de cent francs. 100
- 2^o Une prime de quatre-vingts francs. 80
- 3^o Une prime de soixante francs. 60
- 4^o Une prime de cinquante francs. 60
- 5^o Une prime de vingt-cinq francs. 25
- 6^o Une prime de vingt-cinq francs. 25

Trois cent cinquante francs, ci. 350

Les animaux devront être rendus sur le champ du concours à deux heures précises.

Un phénomène météorologique rare en cette saison, vient de se produire aujourd'hui, 21 janvier. Un véritable orage s'est abattu ce matin sur Cahors avec forte averse, chute de grêle et accompagnement de plusieurs coups de tonnerre, entre neuf heures et demie et dix heures. Déjà hier, dans la soirée, il avait grêlé assez fortement.

Les amandiers qui ont commencé déjà à bourgeonner, souffriront sans doute beaucoup de ce subit changement de température. Quoiqu'il en soit, cet accident météorologique prouve la nécessité des observations soignées, relativement à tous les changements de la température du pays. Ce besoin est déjà senti par les personnes intelligentes et dévouées de notre pays; nous avons sous les yeux un tableau météorologique, qui nous a été dernièrement envoyé par M. Bessières, ancien directeur des contributions directes et actuellement maire de Cambayrac. Ce tableau, qui contient le résumé exact des observations météorologiques faites pendant le courant de l'année écoulée, trouvera sa place dans notre prochain numéro.

Nous serions heureux de voir cet exemple suivi. C'est encore un service que la Société Cadurcienne des études pourrait rendre au pays, si elle encourageait MM. les instituteurs, les agents-voyers et autres personnes instruites à tenir ces registres météorologiques, ainsi qu'on le fait si bien aux environs de Paris; ce qui a fourni des résultats importants à M. Belgrand, ingénieur en chef, relativement à la dernière grande crue de la Seine.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 15 janvier 1873, M. Boiron, inspecteur primaire (3^e classe), à Lombez (Gers), est nommé inspecteur (même classe), à Millau.

Le Maire de la Ville de Cahors, a l'honneur de porter à la connaissance des électeurs, que la liste générale électorale sera déposée au secrétariat de la Mairie, à partir du 15 janvier courant jusqu'au 5 février prochain.

Durant ce délai, et conformément à l'article 1 du décret du 13 janvier 1866, tout citoyen peut réclamer son inscription sur les listes, et tout électeur inscrit sur l'une des listes du département a le droit de réclamer la radiation ou l'inscription de tout individu omis ou indûment inscrit.

Les électeurs qui n'auront pas pris la précaution de s'assurer s'ils figurent sur les listes ne pourront imputer qu'à leur propre négligence le défaut de leur inscription.

Chemin de fer d'Orléans.

La station de Fenevrols, située entre Lexos et St-Antonin, est ouverte au service des voyageurs et des marchandises depuis le 13 janvier courant.

AVIS.

Il a été perdu, à Cahors, le jour de la foire, sur les Fossés, un Portefeuille contenant la somme de 715 francs en billets de Banque. — La personne qui l'a trouvé est priée de le remettre au bureau du Journal du Lot.

Bonne étrene sera donnée.

Pour la chronique locale : A. Layton

Bulletin Agricole

On écrit de Bordeaux, 16 janvier :

Céréales. — Sur presque tous les marchés des départements les prix sont très-fermement tenus par la culture, surtout pour les blés de première qualité; les sortes secondaires n'ont pas éprouvé de baisse, mais elles sont bien moins demandées.

Les halles en général sont faiblement approvisionnées. Nous voici bientôt arrivés à une époque de l'année où les cultivateurs fréquenteront peu les marchés, retenus qu'ils seront par les travaux des champs.

Sur les principales places de l'étranger, les transactions sont de peu d'importance, sans changement dans les cours, qui sont très-bien tenus par les détenteurs.

Blés. — Les affaires ont eu cette semaine un peu plus d'importance que la précédente; nous avons eu quelques acheteurs des départements de la Charente et de la Charente-Inférieure, qui ont acheté plusieurs petits lots de blés en disponible.

Ils ont été obligés de payer les prix demandés par les détenteurs.

Il ne reste que peu de marchandise en magasin; rien ne fait prévoir que nous ayons de longtemps de changement.

Ventes de la semaine, 3,000 à 3,500 hectolitres de blés, de toutes qualités et provenances.

Cours cotés comme suit :
24 à 24-75 les premières qualités;
24 fr. les deuxièmes qualités.
Le tout les 80 kil. net, aux usages de notre place.

Farines. — Nos meuniers ont repris leur clientèle habituelle en boulangerie, par suite des prix trop bas offerts par le commerce anglais. Le prix payé pour le blé ne permet pas de vendre de la farine première qualité pour le continent à 42 fr. les 100 kil., logée; il n'y aurait que de la perte.

Cours cotés comme suit :
22 fr. les Nérac;
21 fr. les qualités de ville et du Lot.

Farine étuvée. — Cotée 46 fr. suivant la marque et le conditionnement.
Bordeaux, 16 janvier :

Les affaires en vins, sur la place de Bordeaux, sont nuls.

On écrit de Cahors au *Moniteur vinicole* :

Nous n'avons fait cette année qu'une demi-récolte et surtout peu de vins noirs, aussi les plus fortes caves ont-elles été vendues à la spéculation à des prix fabuleux, c'est-à-dire au cours de 430 à 350 fr. le tonneau. Quant à ce qu'il reste à vendre, le temps doux actuel fait craindre des gelées tardives, aussi les propriétaires sont-ils peu disposés à baisser leurs prix.

Dans un de vos derniers numéros, vous nous annoncez qu'on vous a envoyé, de Lot-et-Garonne, des feuilles de vigne de la largeur d'une pièce de cinq francs; je pourrais vous en offrir autant, il me serait même possible de vous adresser une belle branche de coignassier feuillée. Dieu veuille que nous n'ayons pas de gelée en mars.

Statistique des décès de la commune de Cahors en 1872.

Le nombre de décès pour la commune de Cahors, pour l'année 1872, s'élève au chiffre de 335; dont 178 hommes et 157 femmes.

Celui de naissances pour la même année, étant de 276, il en résulte une différence de 59 en faveur des décès. Le contraire devrait avoir lieu, les naissances l'emportant généralement sur les morts.

Cette année s'est donc écoulée dans des conditions défavorables au développement de la population et de la richesse de notre commune.

Considérés au point de vue des paroisses, on trouve :

Cathédrale 6,000 h.	423	décès	pour	425	naiss.
St-Barthélemy 2,500 h.	48	id.		45	id.
St-Urcisse 2,100 h.	52	id.		54	id.
St-Georges 490 h.	12	id.		14	id.
Cabessut 620 h.	7	id.		7	id.
Les paroisses hors Cahors, donnent 27 décès.					

Il résulte de ces chiffres et du tableau ci-contre, que les paroisses les plus éprouvées par la mortalité, sont, relativement à leur population : St-Urcisse, Notre-Dame et la Cathédrale; et que les moins éprouvées sont : Cabessut (Sacré-Cœur), les paroisses hors ville et St-Barthélemy.

La paroisse de St-Urcisse, dont les rues sont étroites, tortueuses, dont les maisons sont généralement mal tenues à l'intérieur comme à l'extérieur, et dont la population est essentiellement agricole est représentée par la proportion de 2,47 pour cent.

La paroisse de Cabessut ou Sacré-Cœur, située dans une vaste et belle plaine, dont les maisons le plus souvent isolées les unes des autres, sont spacieuses et relativement bien tenues, bien que la population se compose en grande partie d'agriculteurs, est la moins éprouvée, puisqu'elle n'est représentée que par le rapport de 1,12 pour cent.

Examinée sous le rapport des différents âges, je constate tout d'abord qu'il y a 30 enfants morts-nés, chiffre considérable. Le mois de janvier en a 7 à lui tout seul; après viennent ceux d'avril 6, mars 3, mai 3, novembre 3; le mois de septembre n'en a pas un seul, et ceux de juin, juillet, août et décembre un seul.

Ces chiffres prouvent que le froid est très-foneste au maintien de l'existence des enfants, et que la chaleur au contraire leur est favorable, même pendant la vie intra-utérine.

Il est probable d'un autre côté que des soins assidus donnés à la mère et à l'enfant, au moment de l'accouchement feraient éviter une bonne partie de ces morts prématurées.

Depuis la naissance jusqu'à un an, il y a 61 décès : 13 pour le mois d'août, 8 pour le mois de septembre, 5 pour ceux de février, juillet et octobre, 1 pour avril et juin et 3 pour décembre.

Les chaleurs de juillet et d'août sont la cause principale de la grande mortalité chez les jeunes enfants :

D'un an à 10 ans, il y a 39 décès;
De 10 à 20 ans, — 14 —
De 20 à 30 ans, — 14 —

Le chiffre se relève pour la période de 30 à 40 ans; elle baisse pour celle de 40 à 50, qui ne donne que 15 décès; mais pour celles qui suivent il y a une progression suivie, ainsi :

De 50 à 60 ans, il y a 26 décès;
De 60 à 70 ans, — 39 —
De 70 à 80 ans, — 57 —
De 80 à 100 ans, — 47 —

Pour ce dernier chiffre de 17 pour les vieillards, je remarque que les mois de mars, juin, juillet et août, n'ont aucun décès à enregistrer, tandis que janvier et février absorbent à eux deux, près de la moitié du chiffre total.

MALADIES.

Si j'examine les décès de l'année 1872, sous le rapport des maladies, je constate tout d'abord, qu'il n'y a pas eu d'épidémie, ce qui s'explique d'ailleurs par le nombre même de la mortalité de l'année.

En dehors des morts-nés qui se trouvent, comme je l'ai déjà dit, au nombre de 30 :

La phthisie, en compte.	37	décès.
L'hémorrhagie cérébrale.	25	—
Les enfants faibles de const.	20	—

L'hydrop. sympt.	16	—
Le croup ou angine.	16	—
Le ramollissement du c.	14	—
Le cancer.	12	—
Le catarrhe pulmonaire.	11	—
La diarrhée des enfants.	11	—
La dysenterie.	10	—
La pneumonie.	8	—
Les accidents.	7	—
La méningite.	6	—
La fièvre typhoïde.	5	—
Les paralytiques.	4	—
La péritonite.	4	—
Les maladies organ. du cœur	4	—
Les convulsions.	3	—
L'asthme.	3	—
Les rhumatismes.	3	—

D'où l'on voit que le nombre de ceux qui sont morts phthisiques s'élève à plus du dixième des 335 décès.

La diarrhée des enfants qui d'habitude emporte dans le mois de juillet et le mois d'août, un grand nombre de ces petits êtres, est cette année bien limitée, ce qui tient à la courte durée des chaudes journées, par lesquelles nous sommes passés cette année, bien que le chiffre 13 qui exprime la mortalité du mois d'août soit le plus élevé de toute l'année pour les enfants compris dans la première période, c'est-à-dire depuis la naissance jusqu'à 12 mois.

Il y a en outre un grand nombre de personnes très âgées (53 environ) dont la maladie n'a pu être exactement déterminée, mais que l'on peut considérer comme morts de vieillesse, attendu qu'elles avaient dépassé 75, 80, et même 90 ans.

Somme toute, sur le rapport des affections, les décès ne présentent rien d'extraordinaire; les proportions gardées en l'année 1872 se trouvent à l'état normal.

PROFESSION.

Si nous faisons abstraction de ceux qui n'avaient aucune profession tels que les enfants, un grand nombre de jeunes gens et les femmes, nous pouvons constater que les décès sont plus nombreux chez les cultivateurs, que pour toute autre profession; le nombre s'élève au chiffre de 23.

Après les cultivateurs, viennent les religieuses, qui sont au nombre de 8; les domestiques qui en comptent 8 aussi; puis viennent :

Les militaires au nombre de.	7
Les couturières.	5
Les menuisiers.	5
Les maçons.	4
Les marchands.	4
Les bouchers.	3
Les employés.	3
Les tailleurs.	2
Les instituteurs.	2

Il est facile de comprendre le chiffre élevé de 23 cultivateurs. La ville renferme un grand nombre de jardiniers, de vigneron. Ces professions exposent les personnes aux variations de la température, à toutes sortes de mauvais temps, de manière que les maladies naissent chez eux facilement, et prennent facilement aussi, un caractère sérieux, aggravé surtout par des excès de travail, une nourriture peu substantielle, et une ignorance complète des lois de l'hygiène.

Docteur LEBŒUF.

BULLETIN de la Société de Géographie.

SOMMAIRE :

I. — Mémoires et notices.

Jules Girard. — Les connaissances actuelles sur Nouvelle-Guinée.
L'abbé Durand. — L'Amazonie brésilien.

II. — Communications.

Les quines de Zimbabue ou Zimboé. — I. Historique de la question, d'après A. Petermann. — II. Exploration de Zimbabue, par Carl Mauch. — III. Observations, par H. Duveyrier.

III. — Nouvelles et faits géographiques.

Lettre de l'abbé Desgodins à Francis Garnier.

IV. — Comptes rendus d'Ouvrages.

Vivien de Saint-Martin. — Essai sur les castes dans l'Inde, par M. Esquer, président du tribunal de Pondichéry.

V. — Actes de la Société.

Procès-verbaux des séances.
Ouvrages offerts à la Société.

Cartes.

Jules Girard. — Résumé des connaissances actuelles sur la Nouvelle-Guinée.

Bourse de Paris.

Paris, 21 janvier 1873, soir.

Rente 3 p. %	54,20
— 4 1/2 p. %	78,60
— 5 p. %	88,80
— 5 p. %	86,75

Annonces

RHUMES, GRIPPE, ENROUEMENTS.

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine SIROP et de la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un rapport officiel de MM. BARRUEL et COTTEREAU, chimistes de la Faculté de Paris, qui ont reconnu, après analyses chimiques, que ces pectoraux ne contenaient ni opium ni sels d'opium, tels que morphine ou codéine, aussi peuvent-ils être donnés à haute dose aux jeunes enfants atteints de toux ou de coqueluches. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

GUANO DU PÉROU

MM. Dreyfus frères et C^e, 21, boulevard Haussmann, agents financiers du gouvernement Péruvien et concessionnaires du Guano du Pérou, vous prient d'insérer la circulaire suivante.

Paris, le 1^{er} janvier 1873.

M

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en vertu d'un contrat passé entre le GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PÉROU et notre maison, nous sommes, à partir de ce jour, uniques détenteurs du GUANO DU PÉROU, et avons seuls le droit de vendre cet engrais dans toute l'Europe et ses Colonies.

Les importations sont faites directement du Pérou.

Les prix fixés par le Gouvernement Péruvien, équivalant à 13 liv. en Angleterre, au change de 25 fr. 50, sont, pour la France :

331 fr. 50 pris en quantité de 30 tonnes et au-dessus.

361 fr. 50 pris en quantité moindre, par tonne de 1,000 kilogrammes, poids brut, dans un de nos dépôts ci-après désignés.

Le Guano sera livré en sacs plombés, et il ne sera pas vendu moins d'un sac.

Le paiement sera fait au comptant, sans escompte, contre l'ordre de livraison.

Les frais d'enlèvement des magasins seront à la charge de l'acheteur.

Celui-ci devra prendre immédiatement li-

vraison du Guano, qui, à partir de ce moment, sera entièrement à ses risques.

Toute faculté étant réservée à l'acheteur d'examiner le Guano dans les magasins et d'assister au pesage, aucune réclamation ne sera admise après la livraison.

Toutes les mesures ont été prises pour que le Guano arrive pur et tel qu'il sort du navire entre les mains de l'acheteur. Tous les sacs sont scellés d'un plomb à l'empreinte ci-dessous, déposée au Tribunal de Commerce de la Seine :



L'acheteur doit donc exiger que le sac porte bien cette marque.

Nous emploierons, dans l'intérêt des Agriculteurs et des Marchands de bonne foi, tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour empêcher les fraudes et les falsifications de toute sorte, et nous comptons avec confiance sur leur concours pour seconder nos efforts.

A cet effet, nous ferons signer aux acheteurs une convention, dont nous annexons une copie à la présente circulaire, et dans le cas où nous constaterions de la part de ceux-ci une violation de cette convention, nous nous réservons le droit de ne plus leur vendre, et d'annoncer publiquement cette détermination.

L'Agriculteur qui s'adresse à un intermédiaire pour avoir du Guano, trouvera dans cette circulaire le prix que celui-ci nous a payé ; il pourra ainsi savoir si le prix qu'il a payé à son tour, augmenté des frais de transport, laisse à l'intermédiaire un bénéfice raisonnable ; un prix trop réduit devra donc faire présumer l'existence d'une fraude, contre laquelle l'Agriculteur pourra prendre ses précautions.

Nos agents dans les dépôts établis jusqu'à ce jour, sont :

- MM. C. BOURDON et C^e, à Dunkerque ;
- E. FICQUET, au Havre ;
- Léon RUSSEIL, à Nantes et à Saint-Nazaire ;
- Adolphe BOULAN, à Bordeaux.

Nous nous proposons d'établir des dépôts, soit dans d'autres ports, soit dans l'intérieur de la France, au fur et à mesure que nous en

constaterons le besoin.

Nous avons l'honneur, Monsieur, de vous présenter nos salutations empressées,
DREYFUS FRÈRES ET C^e.

M...

Je m'engage par la présente à ne falsifier ni altérer, de quelque manière que ce soit, le Guano du Pérou que vous me livrez, mais de le revendre pur et tel que je l'aurai reçu, pour les besoins de l'agriculture.

Je m'engage aussi, pour moi et mes acheteurs, à n'exporter, ni vendre pour l'exportation à l'étranger, le Guano du Pérou, sans votre consentement par écrit.

Dans le cas où, moi ou mes acheteurs, nous ne tiendrions pas ces engagements, vous aurez la faculté de me refuser la vente du Guano du Pérou, ou la livraison de celui que vous m'auriez déjà vendu, et d'annoncer publiquement votre refus.

Agréé, etc.

Un livre à propager

Nos lecteurs et nos amis apprendront avec satisfaction que la maison F. Seguin vient de donner la troisième édition d'une brochure qui a été lue avec un intérêt et un empressement universels, et honorée des plus flatteuses et des plus légitimes approbations.

« CLERGÉ ET POLITIQUE. — BOUTADES ET RAISONS — par Elie Redon. » Ce titre seul piquait la curiosité ; la lecture la satisfaisait pleinement.

Cette production nouvelle, trois fois plus considérable en étendue que les éditions précédentes, par les sujets nouveaux qui y ont été ajoutés, est un joli volume plein d'actualité et d'intérêt.

C'est de la vraie politique à la portée de tout le monde ; de la polémique loyale à visage découvert une gerbe d'évidence éclairant les sujets de discussion qui agitent notre époque ! C'est du vrai français par le cœur, par la foi, par la clarté, par le sel. « C'est une sorte de Veuilot, » disait un de nos amis.

Il est certain qu'il y a dans la conception, le plan et l'exécution de ce travail un cachet d'originalité qui fait que ce n'est pas un livre comme un autre et dont l'analyse est difficile

à faire. Sa lecture captive sans fatiguer l'attention, à chaque instant récréées par de spirituelles saillies.

Si le clergé peut lire ce livre avec utilité, les laïques ont encore plus à y gagner ; pour personne il n'y aura perte de temps ou ennui. L'auteur, dans l'intérêt de la bonne cause, dont il est le courageux défenseur, a voulu que la modicité du prix en fit un livre populaire ; son désir se réalisera.

Quelle verve dans ces pages ! que de satiriques et vengeresses flagellations infligées aux ridicules de notre siècle et aux impudents qui prétendent le diriger ! que de bonnes exécutions sont faites dans ces lignes pétillantes, où l'agréable se joint à l'utile, le sérieux au riant ! L'auteur l'a dit, en traduisant le précepte d'Horace :

Instruire en amusant est aussi profitable
A l'auteur qu'au lecteur, et c'est gagner le point
Que de savoir unir l'utile à l'agréable.
Si j'y gagne, lecteur, vous, vous n'y perdez point.
(Union de Vaucluse du 9 janvier 1873.)

Clergé et politique. — Joli vol. in-12. — 200 pages. — Se trouve à Avignon, chez FR. SEGUIN, imprimeur.
En dépôt : chez M. Crayssac, libraire à Cahors.
Prix : 1 fr. — Franco ; 1 fr. 25.

LA POUPEE MODELE

(8^e année)

1, Boulevard des Italiens.

Ce journal est le plus instructif, le plus amusant et le meilleur marché des publications destinées aux petites filles. — Gravures coloriées, images à découper, petits travaux faciles à exécuter, surprises, etc.

EXCEPTIONNELLEMENT ANNÉE 1874
Les abonnements commencent de Mars pour finir en Novembre (neuf mois).

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de *Viande Liébig*. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés.
Pots de toutes dimensions.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layou

PHOTOGRAPHIE HONORÉ
Le sieur **BONNEMER**, successeur,
ex-opérateur de la maison LEJEUNE, Paris.

La clientèle de la maison Honoré, est informée, que dès ce jour, M. BONNEMER a pris la direction des ateliers. Les personnes pourront se procurer dans cet établissement des portraits photographiques rivalisant avec ceux des premiers ateliers de la Capitale.

Les Emaux photographiques vitrifiés cuits au feu, sont recommandés, ainsi que les grands portraits ; spécialité de portraits-cartes émaillées, reproductions.

Six mille clichés de la maison HONORÉ, sont conservés.

(Boulevard sud, près la Mairie, Cahors.)

1873
CALENDRIER
DU DÉPARTEMENT
DU LOT

EN VENTE
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.
Cahors, imprimerie de A. Layou.

A VENDRE
UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Nouvellement construite, élégante et solide, composée de cinq appartements au premier, Caves et Greniers suffisants, Fontaine et Puits, Écurie et Remise, ornée d'un Jardin anglais et reposant sur un enclos de première qualité, ayant cinquante-six ares d'étendue, séparée de la rivière du Lot par un chemin de grande communication, à quelques mètres de Luzech, chef-lieu de canton et du village de St-Vincent, et à deux kilomètres de la station de Parnac, près Cahors.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Frédéric BERCEGOL, notaire à A. bas.

Facilités pour le paiement.

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompte et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx.

Prix de la boîte : 1 fr. 50.

Dépôt à Paris, 26, r. N.-des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine.

Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

LE
CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

A vendre en bloc ou en parcelles à jour de suite ou à échanger.

LE JOLI DOMAINE
DE VENTALOYS

Situé dans les communes de Sainte-Croix et Montcuq, à 4 kilom. de cette dernière ville.

Cette propriété est pourvue d'un petit château agréablement situé et d'autres bâtiments servant à l'exploitation rurale.

Contenance totale : 50 hectares, dont la majeure partie en terre labourable et prairies de très bonne nature, et le restant en vignes et bois.

S'adresser, pour les renseignements et traiter du prix de la vente, à MM. Gervai, Boursiac, propriétaire, Agent d'affaires demeurant à Moissac, et Castagné, Agent d'affaires à Lauzerte, qui se trouveront sur les lieux le Dimanche 8 décembre courant et jours suivants.

On fera les parcelles aussi petites qu'on le désirera.

Dix ans pour le paiement.